

Formation doctorale
***SACRe* Sciences, Arts, Création, Recherche**

Paris-Sciences-et-Lettres

Sommaire

Objectif	p. 2
Procédure de recrutement	p. 3
Formation	p. 3
L'évaluation et la soutenance	p. 5
Annexe (Sciences Art Lettres Création)	p. 7

Rapprocher les sciences et les arts, permettre à des créateurs et à des scientifiques de travailler et d'inventer ensemble, concevoir la recherche comme une création et la création comme une recherche : telle est l'ambition de la formation doctorale *Sciences, Arts, Création, Recherche (SACRe)*.

Cette formation est le résultat de la coopération de cinq institutions : les quatre grandes Ecoles nationales supérieures de création que sont le Conservatoire national supérieur d'art dramatique (Cnsad), le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (Cnsmdp), l'Ecole nationale supérieure des arts décoratifs (Ensad) ; et l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts (Ensba), ainsi que l'Ecole Normale Supérieure (Ens), dont une particularité est de réunir des étudiants en sciences exactes et en sciences humaines ou sociales.

Ces Ecoles sont toutes membres de la nouvelle université de recherches Paris Sciences et Lettres (PSL).

Objectif

Sciences, Arts, Création, Recherche a pour ambition de créer les conditions de développement d'un mode de recherche et d'expérimentation pour les artistes, créateurs et interprètes, mais aussi pour les théoriciens en sciences exactes, humaines et sociales, qui ancre et rattache l'élaboration d'une pensée ou la formation d'une connaissance dans l'expérience sensible que l'on peut en faire. Cette formation doctorale est conçue comme une plateforme d'échanges, de synergies et de croisements intellectuels entre des catégories d'activités que l'université sépare le plus souvent : les sciences exactes, les sciences humaines et littéraires, et les pratiques de création.

L'ambition partagée par l'ensemble des partenaires, implique une nouvelle perception, dans le paysage universitaire, de la recherche théorique comme de la pratique artistique de haut niveau, et fonde ainsi la possibilité d'ouvrir un champ d'étude qui puisse leur être commun.

D'une part, l'activité d'un chercheur en sciences exactes, humaines ou sociales, est, dans ce contexte, influencée dans sa méthode autant que dans ses conclusions, par la proximité intellectuelle et sensible d'artistes, de créateurs et d'interprètes.

D'autre part et réciproquement, la création — l'œuvre d'un plasticien, l'interprétation d'un musicien, celle d'un artiste dramatique, le travail d'un designer... — se voit reconnue, au terme d'une formation exigeante, comme le témoignage et le produit d'une authentique innovation expérimentale. Plus que la reconnaissance institutionnelle, l'enjeu est de pouvoir mobiliser différentes démarches, méthodes et moyens pour développer sa recherche, selon que les collaborations se tissent entre champs de recherche théorique et artistique, ou bien qu'elles se tissent entre pratiques artistiques différentes.

Dans le paysage artistique actuel, et en tenant compte du renouvellement des enjeux intellectuels et sociétaux désormais mondialisés, *SACRe* se propose ainsi de contribuer à une redéfinition de la notion de création et de recherche intellectuelles et artistiques, grâce à la confrontation des engagements respectifs.

Procédure de recrutement

Le recrutement au sein de la formation doctorale *SACRe* se fait au terme du Master 2, ou d'un cursus donnant un niveau équivalent au Master 2, soit cinq années d'études supérieures.

Pour 2012-2013, le recrutement se fera en deux temps :

1- une première sélection effectuée par chaque école partenaire.

Pour l'Ensba, dossier à faire parvenir à faire parvenir avant le 25 juillet 2012. Pré-sélections sur dossier et audition des candidats retenus à partir du 17 septembre 2012.

2- une sélection définitive par un jury comprenant l'ensemble des membres de l'Ecole doctorale 540 et des établissements partenaires de SACRe. **(voir Annexe).**

Formation

Sciences Arts Création Recherche est une formation d'excellence aboutissant au diplôme de docteur.

Les étudiants sont soit des artistes et créateurs, qui développent dans le cadre de l'Ecole Doctorale 540 un projet personnel, reconnu comme recherche, dans les domaines de la création, l'interprétation ou la diffusion, soit des scientifiques, spécialistes de sciences exactes, humaines, ou sociales, qui mènent dans l'ED 540 une thèse.

La formation au sein de *SACRe* met en relation ces artistes, créateurs et scientifiques. L'enjeu est de favoriser la connaissance mutuelle et la collaboration entre ces différents doctorants ainsi qu'entre les diverses pratiques d'art et de création. Il est de faire reconnaître l'activité artistique comme une recherche au sens plein du terme, au même titre que l'activité conduite par des scientifiques.

Les doctorants en sciences exactes, humaines ou sociales dans *SACRe* mènent leur recherche conformément aux traditions de leur discipline. Ils sont inscrits en codirection avec un directeur dans *SACRe* (professeur ou chercheur habilité à diriger des recherches au sein d'une institution de *SACRe*) et un directeur qui peut appartenir à l'IDEX PSL ou à une autre institution universitaire française. La thèse peut-être conduite en cotutelle avec un professeur ou directeur de recherches étranger.

Les doctorants artistes et créateurs voient leur pratique reconnue au titre de la recherche. Leur formation est sanctionnée, au terme d'une soutenance qui prend en compte en premier lieu cette pratique (création ou interprétation), par le diplôme de docteur. Leur recherche est suivie, d'une part par leur directeur, d'autre part par un artiste ou créateur, enseignant d'une des Ecoles d'art partenaire de *SACRe*.

La formation au sein de *SACRe* aboutit donc, selon la provenance disciplinaire des doctorants, au titre de **docteur en sciences humaines, ou sociales, ou exactes**, ou à celui de **docteur en art et création**.

Durée

La formation dure normalement trois ans (6 semestres). Une année supplémentaire peut être accordée à tous les doctorants de *SACRe* qui ne donne pas droit à un prolongement du contrat doctoral éventuel.

Déroulement

- 1re année (semestres 1 et 2) : Paris

- 2ème année (semestres 3 et 4) : Paris ou étranger. L'étudiant sera encouragé, cette année-là, à partir pour un à deux semestres, à l'étranger. Dans le cadre de PSL, *SACRe* veillera, matériellement et financièrement, à aider à la possibilité effective de ce séjour. Le semestre ou les deux semestres à l'étranger peuvent se faire en Semestre 2 ou/et Semestre 5

- 3ème année (semestres 5 et 6) : Paris

Parcours individuel et programmes collectifs

L'enseignement repose sur des parcours individualisés, qui ménagent un équilibre entre la continuité, indispensable, du travail scientifique ou artistique du doctorant, et les impératifs de son inscription dans *SACRe*, c'est-à-dire dans un programme de formation qui soit commun aux disciplines théoriques et artistiques.

Le/s directeur/s du doctorant, veille(nt) à la qualité artistique ou scientifique du travail mené, et précise(nt) avec l'étudiant le parcours qui lui permettra de réaliser dans les meilleures conditions son projet personnel.

Les parcours sont individualisés, déterminés par les étudiants au fil des semestres, en accord avec leur directeurs et responsable artistique.

Les trois composantes de la formation se décomposent ainsi :

1. Parcours personnel :

-L'essentiel du travail du doctorant est effectué, selon sa discipline, dans l'atelier, le laboratoire, la salle de répétition, etc.

-Le séjour dans une institution, un laboratoire d'accueil, ou en résidence, en France ou à l'étranger, est en adéquation avec le projet doctoral de l'étudiant.

-*SACRe* soutient, matériellement (c'est-à-dire éventuellement financièrement), les formes par lesquelles s'élaborent et se concrétisent les projets doctoraux : exposition, concert, spectacle théâtral, articles, communication, etc.

2. Formation spécifique à chaque école ou conservatoire

Chaque établissement proposera aux doctorants un programme de recherche qui sera adapté à leur profil spécifique de ses doctorants.

3. Formation commune *SACRe*:

-Les doctorants assistent aux enseignements organisés par la formation doctorale (séminaires, *masterclass*, journées d'études...). Chaque doctorant doit définir avec son responsable artistique, et en fonction de ses besoins et de l'avancement de son projet personnel, un certain nombre de séminaires, classes, etc. qu'il suivra effectivement.

-Les doctorants réalisent des actions en partenariat : ils le font au moins une fois au cours des 3 années d'études. Ces réalisations collectives résultent de leur initiative (spectacle, exposition, journées d'étude...), ou / et elles peuvent répondre (sauf exception, une fois au cours de la formation) à un appel à projet, notamment dans le cadre de la préparation d'événements (expositions, représentations) organisés périodiquement, et destiné à donner à *SACRe* — donc à PSL — une visibilité publique.

Evaluation et soutenance

Pendant la formation :

L'évaluation s'appuie sur le suivi régulier du travail effectué, par le ou les directeurs au cours des trois années, qui établissent un bilan écrit annuel.

La soutenance :

Elle prend la forme d'un entretien oral entre l'étudiant, qui présente en premier lieu ses travaux, son portfolio et son parcours en une vingtaine de minutes, et le jury, dont les membres s'expriment tour à tour sur le travail, formulant des remarques et posant éventuellement des questions.

La soutenance se déroule en fonction de la nature du travail de l'étudiant.

1. Pour les étudiants scientifiques, l'essentiel de la soutenance porte sur l'évaluation de la recherche qui prend la forme (en sciences humaines et sociales) d'un mémoire écrit, ou thèse.
2. Pour les étudiants artistes et créateurs, l'essentiel de la soutenance porte sur l'évaluation d'une recherche créatrice qui prend la forme (alternativement selon les pratiques), d'expérimentations, de productions d'œuvres, de performances, d'événements, de manifestations spectaculaires de types divers, de concerts, prestation d'acteur, etc.

Exemples de travaux présentés par les doctorants artistes et créateurs

1. Pour les doctorants musiciens, il pourra s'agir (s'ils sont interprètes) d'une prestation instrumentale ou vocale directement liée au projet de recherche, et de productions impliquant les différents aspects des métiers de la scène (récital, musique de chambre, soliste avec orchestre...); ou s'il s'agit de compositeurs, d'un ensemble d'œuvres pour des formations différentes incluant Grand orchestre, chœur, électroacoustique (mixte ou pure).
2. Pour les artistes dramatiques, ce pourra être une prestation d'acteur, en relation avec le projet de recherche, constituée en spectacle autonome et abouti; ou une mise en scène de même durée interprétée par d'autres acteurs...
3. Pour les artistes plasticiens, une exposition d'œuvres dans un lieu professionnel (musée, centre d'art ou galerie) accompagnée d'une publication.
4. Pour les autres créateurs et les designers, il pourra s'agir d'objets, d'images, d'espaces, de services, résultant d'une démarche originale sur des thématiques susceptibles de croiser les sciences de l'ingénieur, les sciences humaines, les enjeux de société et les pratiques artistiques. Ces créations pourront faire appel aux technologies numériques les plus pointues.

Le portfolio : une obligation réciproque

1. La soutenance des doctorants artistes ou créateurs ne pourra avoir lieu hors la présence d'une composante matérielle synthétisant le travail personnel accompli durant les trois années doctorales.

Cette composante, qu'on appellera *portfolio*, ne saurait se borner à une anthologie de photographies, vidéos, ou enregistrements. Mais — en accord avec les directeurs et le responsable artistique — sa forme peut être conçue de façon souple c'est-à-dire varier en fonction des caractéristiques et de la démarche propres à chaque discipline.

En design, les doctorants seront par exemple incités à se montrer plutôt discursifs. On appréciera un *paper* de bonne taille d'environ 100 000 signes. Les praticiens des autres disciplines ne sauraient être dissuadés de rédiger un « papier » du même type, mais ils peuvent aussi et tout aussi avantageusement envisager des solutions différentes.

La forme prise par un tel document pourra être, à chaque fois, réinventée : le *portfolio* pourra revêtir une forme écrite (catalogue, livret de présentation musicale...) mais aussi bien non-écrite (vidéo-disque, scénographique, muséographique).

2. Pour les étudiants scientifiques, le portfolio est également obligatoire. Les règles qui s'appliquent pour les chercheurs créateurs et artistes s'appliquent aussi à l'évaluation du portfolio des chercheurs scientifiques. Il peut s'agir d'un texte, mais on appréciera chez cette catégorie de candidats l'effort qui leur aura fait envisager et choisir un autre support médiatique que le seul écrit. La nature, les spécificités du portfolio seront définies par le doctorant scientifique en concertation avec ses directeurs et responsable artistiques, et l'adéquation de la forme du portfolio, par rapport au projet personnel, sera, de nouveau, un élément de l'appréciation formulée par le jury. De nouveau encore, le portfolio ne sera en aucun cas être évalué en fonction de son volume : c'est la pertinence et la rigueur de la pensée qu'il manifeste, et l'adéquation des moyens mis en œuvre, qui seront discriminants.

Le jury :

Le jury est composé de six à huit personnes, dont au moins une moitié d'enseignants-chercheurs habilités à diriger des recherches (HDR). Il répond aux normes habituelles des jurys de soutenance doctorale, qui fixent un minimum de 3 personnalités HDR, et précisent que la moitié des membres du jury doivent être extérieurs à l'institution dont relève l'Ecole doctorale 540.

Annexe Concours Sciences Arts Recherche Création *SACRe*

**Appel à candidatures / 16 doctorants dont 8 contrats doctoraux
ouverts au concours 2012**

Doctorat de sciences exactes / sciences humaines /littérature

**Doctorat d'artiste et de créateur (artistes, designers, artistes dramatiques,
musiciens)**

Recrutement de 16 (au plus) doctorants, dont **8** sous contrat doctoral PSL. Les doctorants sont soit scientifiques (chercheurs en sciences exactes, en Lettres ou en sciences humaines), soit artistes et créateurs

Ces doctorants sont inscrits dans l'Ecole doctorale de l'Ens (ED 540). Les doctorants peuvent bénéficier d'une co-direction ou d'un co-encadrement.

La formation doctorale dure trois ans. Conformément aux textes régissant le statut du doctorat, un prolongement de formation peut-être accordé pour une année (sans prolongement du contrat doctoral).

Les modalités du contrat doctoral sont prévues par le décret du 23 avril 2009 (voir infra pour la rémunération)

La présentation de la structure de formation, SACRe, au sein de PSL, et la description des types de doctorats recherchés et des conditions de la conduite de ceux-ci, sont détaillés sur le site : voir [www. Idex PSL](http://www.IdexPSL)

Recevabilité des candidatures

La formation proposée s'adresse à des candidats doctorants, français ou étrangers, artistes et créateurs, ou étudiants scientifiques (sciences humaines, sociales et sciences exactes), titulaires d'un diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant le grade de master, ou qui le seront au plus tard entre juin et octobre 2012.

Ces candidats peuvent être issus d'une des institutions partenaires de SACRe (CNSAD, CNSMDP, Ens, Ensad, Ensba), d'un établissement de PSL (voir site www.Parissciencesetlettres.org) ou d'une institution d'enseignement supérieur soit française, soit étrangère.

L'entretien se fera en français. Un niveau de compréhension et d'expression fluide ou à peu près fluide est exigé.

Critères de sélection

La formation proposée s'adresse à des candidats doctorants français ou étrangers titulaires des titres mentionnés ci-dessus (Master 2 ou diplôme équivalent, français ou étranger).

Pour les scientifiques, la volonté de coopérer avec des artistes est une condition

indispensable.

Pour les artistes, la volonté de coopérer avec d'autres artistes et avec des scientifiques doit apparaître, comme évidente et justifiée dans les raisons qui font postuler à SACRe. Les candidatures sont acceptées sans limite d'âge. Une expérience professionnelle pourra être appréciée dans la mesure où elle a permis à l'étudiant de mûrir davantage un projet.

Financement

Pour les doctorants bénéficiant d'un contrat doctoral, ce dernier temps a une durée de trois ans, soit le temps légal d'une formation doctorante. La soutenance du doctorat peut-être repoussée au-delà de ces trois années, sur recommandation du / des directeurs. Ce prolongement ne donne pas droit à une extension de la bourse d'allocation.

Les postes sont ouverts à partir du commencement du premier semestre universitaire 2012-2013, soit le début de la formation (1er octobre 2012)

Le montant brut de la rémunération s'élève à 1684,93 euros bruts (montant en vigueur au 1^{er} janvier 2012) si le doctorant contractuel effectue uniquement de la recherche. S'il le demande, et en fonction des besoins des institutions partenaires, le doctorant pourra obtenir une charge de cours ou autre activité complémentaire de cette recherche, rémunérées. Sa rémunération est alors portée à 2024,70 euros bruts (montant en vigueur au 1^{er} janvier 2012).

A leur demande et en fonction de la politique déterminée par la direction scientifique de SACRe, tous les doctorants pourront bénéficier de soutiens spécifiques dans le cadre de manifestations liées à leur recherche artistique, créatrice (production d'œuvres, manifestations du type expositions, concerts, festivals...) ou scientifique (colloques, etc.). La même aide pourra être donnée pour des réalisations d'édition (publications papier, en ligne, audio, vidéo...), dans les différents domaines concernés par la formation.

Calendrier et modalités de recrutement

Les renseignements sont à prendre auprès de chaque institution :

- Cnsmdp pour les musiciens (voir <http://www.cnsmdp.fr>)
- Cnsad pour les artistes dramatiques (voir <http://www.cnsad.fr>)
- Ens pour les théoriciens et scientifiques (voir www.ens.fr rubrique département d'histoire et théorie des arts)
- Ensad pour les designers et autres créateurs (voir www.ensad.fr)
- Ensba pour les artistes plasticiens (voir www.beauxartsparis.fr)

Dossier à fournir pour la première sélection effectuée par chaque école partenaire

- Attestation du niveau d'études (master II ou titre équivalent)
- CV en français, précisant notamment les institutions où le candidat s'est formé, les professeurs avec lesquels il a travaillé, les prix ou autres récompenses obtenus, ou mentions aux examens et concours académiques, etc.
- Deux lettres de recommandation au moins rédigées par des chercheurs (pour les étudiants théoriciens) ou personnalités reconnues du monde des arts et de la création (pour les étudiants artistes). Langues admises : anglais ou français.
- Lettre de motivation en français expliquant l'intérêt pour le candidat d'accéder à cette

formation : 2 500 à 5 000 signes environ.

- Selon les métiers et disciplines, le candidat choisira de fournir un texte appelé « projet de thèse » (10 pages dactylographiées maximum, maximum 20 pages avec les documents visuels) ou un document d'un autre type (audio, vidéo : temps d'écoute maximum 15 minutes) destiné à permettre au jury d'apprécier du niveau artistique / ou / scientifique du candidat et de la maturité, de la cohérence, de son projet, ainsi que de son opportunité à s'inscrire dans la formation doctorale SACRe. Ce document peut-être en français ou en anglais.

Chaque école présentera les candidatures retenues pour une sélection définitive effectuée par un jury comprenant des membres de l'ED 540 et des établissements partenaires.